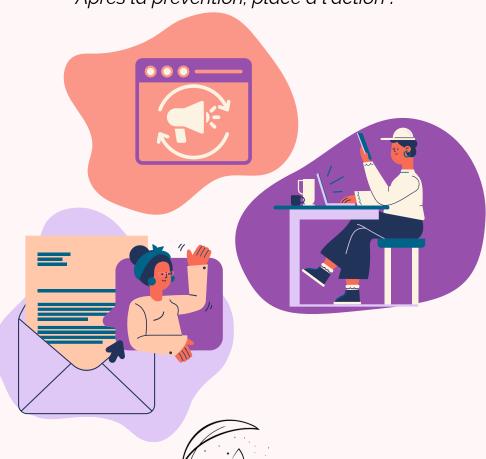
# Traiter un signalement

Après la prévention, place à l'action !



Coraline Caïa

Projet Callisto

# Obligations légales



Code du travail :
articles L. 4121-1 et
L. 4121-2
Applicables au secteur
privé et public

Secteur privé : Loi du 5 septembre 2018 Fonction publique : Loi du 6 août 2019



OBLIGATION DE SECURITE =

OBLIGATION DE RESULTAT

L'employeur informé d'un signalement pour des faits pouvant relever de violences, harcèlement, discrimination, doit réagir!



## Gestion du signalement

Dans 70% des cas, l'employeur n'est pas informé! D'où l'importance de la prévention.



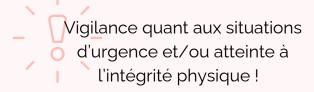
#### Le signalement en pratique :

- par mail
- par téléphone
- via une plateforme de signalement
- en direct

Accusé réception dans les 24/48h et proposition d'entretien

Signalement possible par une victime présumée ou un témoin (direct ou indirect)

Attention au RGPD!





### Primo-entretien



Expliquer le déroulement, le fonctionnement, les prochaines étapes

Ecueils à éviter :

- Juger la personne ou ses réactions
- Minimiser les faits
- Outrepasser son rôle



Pensez à consigner **par écrit**!

Primo-entretien dans les 7 jours suivant le signalement

Objectif : clarifier les faits, recueillir des éléments et des pièces

### REPORT

Important:

- Interroger les attentes et les besoins
- Orienter la personne signalante



### Décision de la direction

### Informé, l'employeur doit :

- protéger ses collaborateurs
- mettre en oeuvre des mesures pour clarifier les faits (dont l'enquête)
- sanctionner les manquements avérés.



L'employeur doit prendre des mesures à l'issue du signalement pour faire cesser les faits.

#### A DÉFAUT : ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

#### Jurisprudences:

Inertie de l'administration susceptible d'engager sa responsabilité (Cour administrative d'appel de Paris, 28 mars 2017)

Mise en œuvre de mesures par l'employeur privé débiteur de l'obligation de sécurité (Cour de cassation, 12 juin 2024)



### Pour plus d'informations, contactez-nous!





Projet-callisto.fr



Projetcallisto



Projetcallisto



contact@projet-callisto.fr

